

Commune de MOOSCH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
09 septembre 2019 à 20h00

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 10

| | |
|---------------------------|--|
| M. José SCHRUFFENEGGER | Maire, |
| M. Jean-Marie MUNSCH | Adjoint au Maire |
| Mme Sylviane RIETHMULLER | Adjointe au Maire, procuration à Mme Pascale RINGENBACH |
| M. Bertrand MURA | Adjoint au Maire |
| Mme Pascale RINGENBACH | Adjointe au Maire, |
| M. Jean-Louis BITSCHINE | Adjoint au Maire, |
| M. Jean-Jacques GRAU | Conseiller Municipal, |
| Mme Marthe BERNA | Conseillère Municipale, procuration à M. Bertrand MURA |
| M. Marc SOLARI | Conseiller Municipal, |
| M. Didier LOUVET | Conseiller Municipal, |
| M. Jean-Pierre MENY | Conseiller Municipal, absent |
| Mme Nadine BINDER | Conseillère Municipale, procuration à M. José SCHRUFFENEGGER |
| Mme Estelle FINCK | Conseillère Municipale, |
| Mme Lydiane PIEKAREK | Conseillère Municipale, procuration à M. Jean-Jacques GRAU |
| Mme Claude MAURER-KIEFFER | Conseillère Municipale, procuration à Mme Pascale SCHRUTT |
| Mme Pascale SCHRUTT | Conseillère Municipale, absente |
| M. Rodolphe FERRAN | Conseiller Municipal, procuration à M. Jean-Marie MUNSCH |
| M. Georges BOEGLIN | Conseiller Municipal, |
| M. Charles LUTHRINGER | Conseiller Municipal, procuration à M. Jean-Louis BITSCHINE |

ORDRE DU JOUR

- DEL2019.09.28 Désignation du secrétaire de séance.**
- DEL2019.09.29 Observations éventuelles PV du 19 juin 2019.**
- DEL2019.09.30 Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.**
- DEL2019.09.31 Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.**
- DEL2019.09.32 Motion de soutien à la population retraitée.**
- DEL2019.09.33 Aménagement d'un terrain multisports (city-stade) : Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou tout autre dispositif d'aide de l'Etat au titre du décret du 16 décembre 1999 modifié.**
- DEL2019.09.34 Aménagement d'un terrain multisports (city-stade) et installation de jeux à l'école maternelle : Demandes de subventions à la Région Grand Est et au Département du Haut-Rhin.**

Divers et communication :**Préambule :**

M. le Maire ouvre la séance à 20h05 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Il précise que la prochaine lettre municipale est en cours de finalisation.

Enfin, il indique qu'une équipe de journalistes de France 3 Alsace effectuera des tournages à Moosch les jeudi 12 et vendredi 13 septembre pour une nouvelle émission intitulée « Un lieu, des histoires ». L'objectif est de faire connaître Moosch à travers ses habitants.

4 épisodes de 2 minutes 30 secondes chacun seront diffusés.

DEL2019.09.28 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., M. Jean-Jacques GRAU, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il sera assisté de Monsieur Gilles STEGER, Secrétaire Général.

DEL2019.09.29 OBSERVATIONS EVENTUELLES PV du 19 juin 2019

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

DEL2019.09.30 REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN.

M. le Maire précise, que le Comité Syndical du 10 septembre 2018 a décidé de réviser les statuts du Syndicat. Ces derniers dataient du 30 juin 2016 et ne tenaient pas compte des dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Ainsi, le Comité Syndical réuni le 24 juin 2019 a adopté les nouveaux statuts. Les modifications concernent essentiellement :

- La réaffirmation de la propriété du Syndicat sur les ouvrages des réseaux publics d'électricité et de gaz ;
- L'accompagnement par le Syndicat, des collectivités et groupements en terme d'éclairage public, de planification énergétique et de mobilité propre (articles L.2224-37 et suivants du C.G.C.T.) ;
- La mise en place de la Commission Consultative Paritaire Energie (article L.2224-37-1 du C.G.C.T.) ;
- La possibilité de prendre des participations dans des sociétés commerciales, coopératives ou d'économie mixte (article L.314-28 du Code de l'énergie) ;
- L'organisation d'une réunion d'information.

Il convient maintenant aux Conseils Municipaux et aux Conseils Communautaires (des communes et communautés membres) de donner leur avis dans un délai de 3 mois sur cette révision des statuts, soit jusqu'au 26 septembre 2019 inclus.

Vu les articles L.5211-17 et suivants du C.G.C.T. ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Émet un avis favorable et approuve les nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 ;**
- **Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.**

DEL2019.09.31 RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de l'année 2018 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, document qui a été transmis aux conseillers préalablement à la réunion. Ce document reste à la disposition des citoyens qui pourront le consulter au secrétariat de la mairie.

DEL2019.09.32 MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE.

M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter une motion de soutien à la population retraitée rédigée comme suit :

Nous, élus de la commune de Moosch, dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- La hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités,
- La mise en place de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) de 0,3 %.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui réduit notamment les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence :

- Une mesure immédiate de revalorisation de 3 % pour compenser la baisse récente du pouvoir d'achat,
- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
- Le respect des droits acquis à la pension et le refus de transformation des pensions en allocations sociales,
- Le minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète,
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion,
- La prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité Sociale,
- Le maintien et le développement des services public de proximité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adopter cette motion de soutien à la population retraitée proposée par M. le Maire.**

DEL2019.09.33 AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY-STADE) : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU TOUT AUTRE DISPOSITIF D'AIDE DE L'ETAT AU TITRE DU DECRET DU 16 DECEMBRE 1999 MODIFIE.

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du Bureau Municipal du 19 août 2019, il a été décidé d'aménager un terrain multisports (city-stade) sur la commune et de formuler une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou tout autre dispositif d'aide de l'Etat au titre du décret du 16 décembre 1999 modifié pour cette opération.

Des prestataires ont été consultés. La société HUSSON ayant son siège à LAPOUTROIE propose d'aménager un terrain multisports de dimension 25m x 13m équipé de 2 buts multisports (foot, hand et basket), de poteaux et d'un filet de volley. Le terrain sera clôturé avec des panneaux renforcés Silent Concept rehaussés sur les 4 côtés à 6 m avec du filet pare-ballons. Un accès aux personnes à mobilité réduite est également prévu.

Les travaux d'aménagement comprenant les scellements, la pose, le montage du terrain et la mise en œuvre d'un gazon synthétique d'une épaisseur de 24 mm s'élèvent à un montant de 26 753,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'aménagement d'un terrain multisports (city-stade) pour un montant de 26 753,40 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du dispositif de la DETR ou tout autre dispositif d'aide de l'Etat au titre du décret du 16 décembre 1999 modifié ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement.**

DEL2019.09.34 AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY-STADE) ET INSTALLATION DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION GRAND EST ET AU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du Bureau Municipal du 19 août 2019, il a été décidé d'aménager un terrain multisports (city-stade) sur la commune, et d'installer une structure de jeux destinée aux enfants de 3 à 6 ans dans la cour de l'école maternelle.

En ce qui concerne le terrain multisports, la société HUSSON ayant son siège à LAPOUTROIE propose d'aménager un terrain multisports de dimension 25m x 13m équipé de 2 buts multisports (foot, hand et basket), de poteaux et d'un filet de volley. Le terrain sera clôturé avec des panneaux renforcés Silent Concept rehaussés sur les 4 côtés à 6 m avec du filet pare-ballons. Un accès aux personnes à mobilité réduite est également prévu.

Les travaux d'aménagement comprenant les scellements, la pose, le montage du terrain et la mise en œuvre d'un gazon synthétique d'une épaisseur de 24 mm s'élèvent à un montant de 26 753,40 € HT.

En ce qui concerne les jeux pour l'école maternelle, la même société propose d'installer une structure de jeux de type Piccolo proposant 9 activités ludiques.

Il s'agit d'une structure modulaire en acier galvanisé peint occupant une surface au sol de 35 m2.

Les travaux d'aménagement de cette structure de jeux comprenant le décaissement sur 40 cm, la mise en place de bordures béton en périphérie, les scellements, la pose, le montage de la structure et la fourniture et pose de mulch spécifique aux aires de jeux de type natura kid en hêtre s'élèvent à un montant de 13 759,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'aménagement d'un terrain multisports (city-stade) pour un montant de 26 753,40 € HT et l'installation d'une structure de jeux dans la cour de l'école maternelle pour un montant de 13 759,20 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès de la Région Grand Est et du Département du Haut-Rhin ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à ces opérations d'investissement.**

Divers et communications

Association des chasseurs du Gsang :

M. le Maire précise que M Ulrich GATSCHET, Président de l'association des chasseurs du Gsang a communiqué, par courrier du 6 août 2019, la composition de l'association à compter du 1^{er} août 2019 :

| | |
|---------------------|--------------------|
| - Ulrich GATSCHET | Président |
| - Rolf FÄS | Trésorier |
| - Markus FURRER | Nouveau partenaire |
| - Gabriel SALADIN | Secrétaire |
| - Tim GATSCHET | Partenaire |
| - Thomas STADELMANN | Partenaire |
| - Toni GUTHAUSER | Auditeur |
| - Jérôme GULLY | Garde-chasse |

Les conseillers en prennent acte et valident M. Markus FURRER en qualité de nouveau partenaire.

Commission de sécurité :

M. le Maire précise que la commission de sécurité de l'arrondissement de Thann visitera la Résidence Jungck le mercredi 18 septembre 2019 à 9h.
L'Adjoint au Maire Bertrand MURA y représentera la commune.

Cérémonie de remise des décrets de naturalisation :

M. le Maire précise qu'une cérémonie de remise des décrets de naturalisation se tiendra à la Préfecture à Colmar le mercredi 18 mars 2019 à 14h30.
Un habitant de Moosch, M. Abdessalem FOURATI y recevra son décret de naturalisation.

Commission Assainissement de la Communauté des Communes :

Une commission assainissement s'est tenue le 28 août 2019. M. Didier LOUVET, conseiller municipal qui a assisté à cette réunion, en fera un compte-rendu par courriel.

Prolifération de chats errants :

M. le Maire indique avoir été interpellé pour un problème de prolifération de chats errants. Il rappelle les consignes que les Brigades Verte ont diffusées il y a quelque temps incitant les habitants à ne pas nourrir les animaux errants.

Aménagement de la rue de Malmerspach :

Les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux d'aménagement ont été validés et signés par M. le Maire. Les travaux débuteront dans les jours qui viennent.

La séance est levée à **21h30**.